



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle de la pharmacie d'officine, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**¹. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Données de cadrage² 2019

			
Nombre total d'actions de formation	53 090	79 520	101 366
Nombre de salariés formés	37 237	59 016	75 785
Nombre de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	10 052	13 168	16 789
Effectifs salariés totaux ³	1 198 777	3 203 394	4 380 052
Nombre d'entreprises formatrices	13 631	22 951	28 734
Nombre total d'entreprises	20 975	81 705	105 502

Sources : Actalians, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.



RECOURS FRÉQUENT À LA FORMATION


La branche est caractérisée par un réel dynamisme dans l'accès à la formation professionnelle hors apprentissage.

En effet, elle regroupe 36,9 % des salariés du secteur santé et est à l'origine de 66,8 % des actions de formation.

Ainsi, 31,1 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2019.

 Secteur santé

Branche professionnelle

 Pharmacie d'officine

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCA (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.



TAUX TRÈS ÉLEVÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein de la branche, c'est majoritairement par le plan de formation que les salariés enrichissent leurs compétences.

Par rapport au secteur, le taux d'accès à ce dispositif est nettement plus important.

Les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation utilisent plus souvent le plan de formation que l'ensemble du secteur.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés).

Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

Taux d'accès à la formation¹ (%)

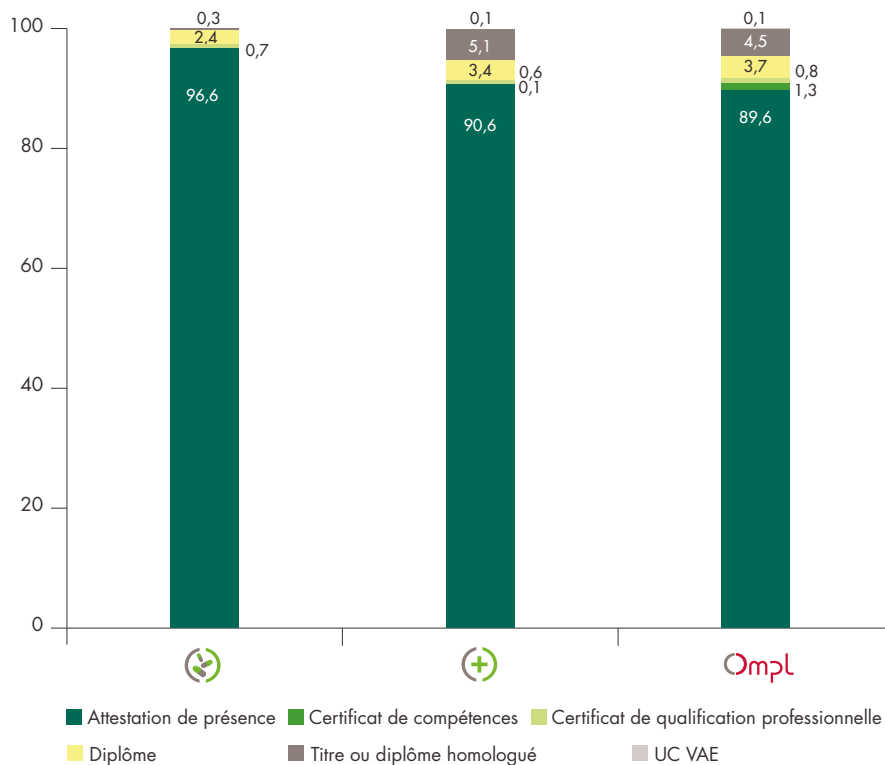
Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ²				Taux d'entreprises formatrices ³			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	0,5	0,6	43,1	0,1	2,9	2,8	63,4	0,3
	1,5	0,8	22,4	0,1	4,3	2,4	23,7	0,3
Ompl	1,3	0,8	20,9	0,1	3,9	2,4	23,2	0,3

Sources : Actaliens, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

Répartition des formations par sanction (%)



Sources : Actaliens, bases formation 2019.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.

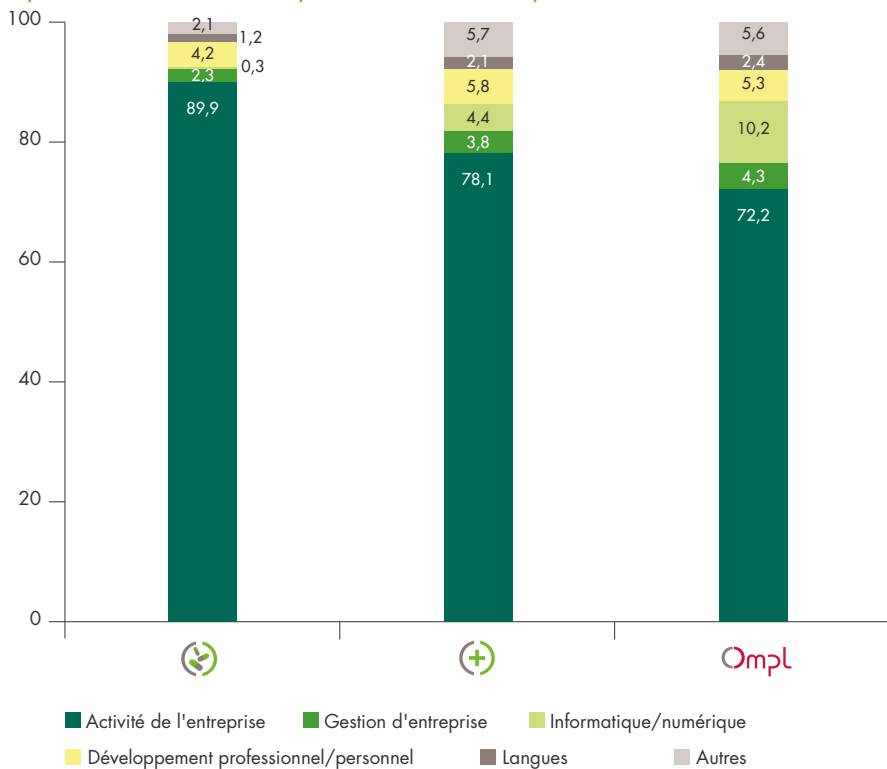


DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins de la branche en acquisition de compétences se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise (formations liées à l'activité officinale).

En retour, les autres thèmes de formation sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources : Actaliens, bases formation 2019.



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 87,7 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sein de la branche (estimée à 86,9 % en 2019).

Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources : Actaliens, bases formation 2019.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les professions intermédiaires sont sous représentées parmi les stagiaires (50,7 % des formés et 55,0 % des salariés en 2016).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un meilleur accès à la formation professionnelle.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale (%)

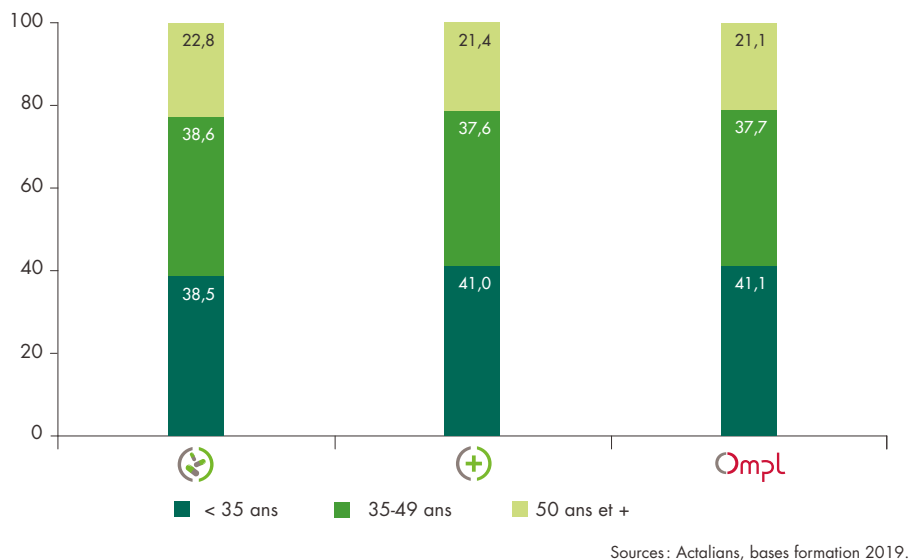


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de 35 à 49 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 38,6 % des formés contre 31,5 % (part estimée pour 2019).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



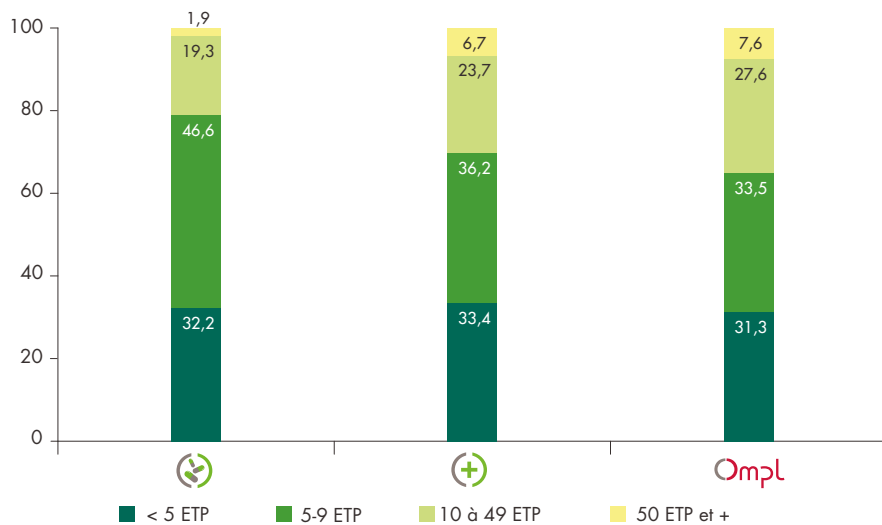


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 10 salariés) sont très légèrement sous représentés parmi les stagiaires : 78,8 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 79,0 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 21,2 % des stagiaires contre 21,0 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



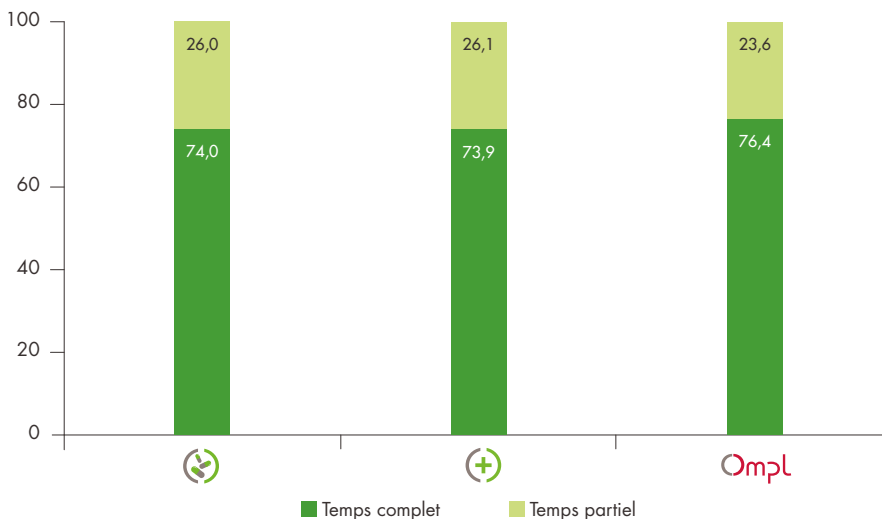
Sources : Actalians, bases formation 2019.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 26,0 % des stagiaires contre 34,8 % des salariés (part estimée pour 2019).

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (%)



Sources : Actalians, bases formation 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour les Pays de la Loire (59,3 %) et minimal pour les Hauts-de-France (28,1 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région¹ (%)

Régions	Cpro	CPF	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,6	0,4	55,5	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	0,4	51,3	0,2
Bretagne	0,4	0,3	54,1	0,0
Centre-Val de Loire	0,1	0,3	37,1	0,0
Corse	0,3	0,3	43,9	0,1
Grand Est	0,2	0,4	42,2	0,1
Hauts-de-France	0,7	0,2	28,1	0,1
Île-de-France	1,3	0,7	44,2	0,1
Normandie	0,4	0,5	43,2	0,0
Nouvelle-Aquitaine	0,2	0,6	39,2	0,0
Occitanie	0,6	0,6	31,3	0,0
Pays de la Loire	0,3	0,4	59,3	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,5	1,6	42,6	0,0
Ensemble	0,5	0,6	43,1	0,1

Sources : Actaliens, bases formation et adhérents 2019 ; Insee, DADS 2008-2016, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

¹ : hors DOM.